



RAPPORT SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION EN AFRIQUE

RAPPORT PAYS DU
ANGOLA

2024

Angola



Résumé

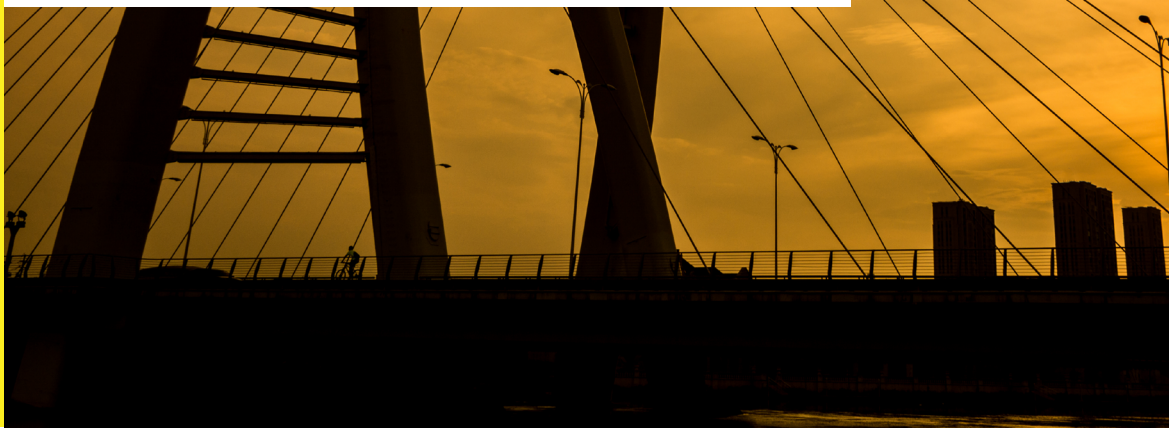
Le rapport national 2024 de l'Angola a été préparé grâce à une étude documentaire, des interviews avec des intervenants majeurs, des discussions avec divers acteurs du domaine des droits numériques et en se servant de l'indice TheScore. L'étude s'est focalisée sur sept thématiques clés: l'accès au web, la liberté d'expression, la sauvegarde des données et le secret professionnel, la censure et le contrôle du contenu, l'accès à l'information, l'intelligence artificielle et les technologies naissantes, sans oublier l'inclusion numérique. Les données indiquent que durant la période analysée, l'Angola a connu une progression notable en matière d'accès à Internet, affichant une hausse de 3,1 % de la couverture Internet, passant de 2023 à 39,3 % en 2024. Toutefois, le tarif élevé des données, la disparité dans l'offre de services et les difficultés liées aux infrastructures haut débit dans les régions rurales restreignent l'accès aux populations à revenu modeste.

Le paysage numérique est marqué par les inquiétudes relatives à la censure, à la surveillance et à la protection des données, des problématiques qui affectent de manière significative les groupes marginalisés comme les femmes et les personnes en situation de handicap. En dépit des progrès juridiques, il est crucial d'améliorer de manière urgente l'application des lois concernant la protection des données et la liberté d'expression. Parmi les recommandations prioritaires, on retrouve la prise en charge des frais de données, l'expansion du Wi-Fi public, l'incorporation de la culture numérique dans le cursus scolaire, le soutien à la liberté de presse, le perfectionnement de la coordination en cybersécurité, l'accroissement de la transparence des contenus ainsi que l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Il sera primordial de relever ces défis afin d'atteindre une meilleure inclusion numérique et de sauvegarder les droits des citoyens.

2

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

Durant l'année précédente, l'Angola a accompli des avancées typiques en matière d'accès à Internet, la couverture Internet nationale ayant atteint 39,3 % en janvier 2024, ce qui représente une hausse de 3,1 % par rapport à 2023.¹ La croissance est principalement stimulée par les investissements dans les réseaux mobiles et les infrastructures en fibre optique, ainsi que par la collaboration entre le gouvernement et le secteur privé pour élargir la couverture à l'échelle nationale. Bien que la connectivité se soit améliorée, les tarifs des services Internet demeurent onéreux, surtout pour les personnes à bas revenus, restreignant ainsi l'accès universel.

Par ailleurs, les infrastructures dans les zones urbaines sont supérieures à celles des régions rurales, où l'insuffisance d'investissements et les coupures de courant rendent encore plus délicate la fiabilité de l'accès à Internet. De plus, la scène numérique angolaise est caractérisée par des enjeux relatifs à la liberté d'expression, à la censure et à la protection des données. Ceci est d'autant plus vrai que le contrôle exercé par le gouvernement sur les plateformes en ligne se renforce et que les méthodes de surveillance provoquent des préoccupations quant à la confidentialité. Le pays fait également face à un fossé numérique, les communautés marginalisées, y compris les femmes et les personnes en situation de handicap, rencontrant des défis supplémentaires pour s'intégrer pleinement au monde numérique.

¹

Comme ci-dessus.

Accès Internet

Au cours de l'année passée, l'Angola a accompli des avancées notables en ce qui concerne l'accès à Internet. Au mois de janvier 2024, le taux d'accès à Internet s'élevait approximativement à 39,3 %, ce qui représente une hausse de 3,1 % comparé à janvier 2023.² L'expansion est essentiellement attribuée aux investissements réalisés dans les infrastructures mobiles et de fibre optique, et aux initiatives des organismes gouvernementaux et privés visant à élargir la portée au niveau national.³ Les réseaux mobiles sont le principal moyen d'accès à Internet, plus de 95 % des utilisateurs d'Internet s'appuyant sur les téléphones mobiles pour la connectivité en ligne.⁴ L'augmentation de l'accessibilité des smartphones a largement contribué à la diffusion grandissante de l'Internet mobile.⁵

Les tarifs des services Internet demeurent extrêmement onéreux. En 2024, le coût moyen mensuel des données était de \$47,52⁶ ainsi, en août 2023, le coût moyen d'un gigaoctet était de \$1,01.⁷ D'après un rapport de l'Union internationale des télécommunications (UIT) de 2024, en Angola, les dépenses liées aux données peuvent représenter jusqu'à 9,5% du revenu moyen.⁸ Ce système de tarification restreint l'accès des personnes à l'information sur le web, notamment dans les communautés à revenus modestes.⁹ En outre, l'accès à Internet n'est pas uniformément distribué, les infrastructures étant nettement meilleures dans les zones urbaines que dans les régions rurales. L'accroissement des investissements dans les infrastructures de communication rurales et la nécessité d'éduquer les compétences numériques des habitants exacerbent les inégalités.¹⁰

L'accès universel à internet est toujours entravé par l'instabilité de l'approvisionnement en électricité, un problème lié à des coûts élevés et des déficits d'infrastructures. De multiples zones subissent des interruptions d'électricité régulières, ce qui a un impact sur l'accessibilité du service internet et remet en question la fiabilité de la connexion, particulièrement dans les régions éloignées.¹¹

Liberté d'expression

En 2024, aucun cas de coupure d'Internet n'a été signalé, par rapport à 2023. Cependant, en août 2024, le président a promulgué le projet de loi sur la sécurité nationale qui, en vertu de l'article 36, autorise le gouvernement à interdire aux stations de radio publiques ou privées de diffuser et à perturber les services de télécommunications dans des circonstances exceptionnelles mal définies.¹² Ce projet de loi va sans aucun doute restreindre la liberté d'expression.

La crainte s'intensifie en raison de la capacité grandissante des agences gouvernementales, dont l'Agence nationale des services d'information (SINS), à exercer une surveillance de masse, grâce à leurs capacités étendues dans ce domaine. Même si aucune législation ne prescrit formellement la surveillance, des études locales et internationales signalent que les militants et les journalistes en ligne subissent de plus en plus de harcèlement et d'arrestations dues à leurs actions sur internet.¹³

Le risque d'arrestation, de harcèlement ou de surveillance numérique a découragé beaucoup d'individus de s'engager dans les débats politiques sur internet. Ainsi, l'autocensure est perçue

² Comme ci-dessus.

³ Union internationale des télécommunications (UIT). (2023). « Rapport annuel sur la connectivité mobile en Afrique subsaharienne ».

⁴ Banque mondiale. (2024). « Statistiques sur l'accès à l'internet mobile en Angola. »

⁵ Ministère des Télécommunications de l'Angola. (2023). « Accès à Internet via les réseaux mobiles en Angola. »

⁶ « Le prix du haut débit fixe dans 219 pays », Cable, consulté le 13 février 2024, <https://www.cable.co.uk/broadband/pricing/worldwide-comparison/>.

⁷ « Tableau de classement mondial des prix du haut débit 2024 », consulté le 27 mai 2024, <https://www.cable.co.uk/broadband/pricing/worldwide-comparison/>.

⁸ Union internationale des télécommunications (UIT). (2024). Le coût de l'accès à Internet en Afrique subsaharienne.

⁹ Union internationale des télécommunications (UIT). (2024). Le coût de l'accès à Internet en Afrique subsaharienne.

¹⁰ Banque africaine de développement. (2023). « Accès à l'énergie et connectivité Internet en Afrique ».

¹¹ Agence internationale de l'énergie (AIE). (2023). « Accès à l'électricité en Afrique rurale ».

¹² Human Rights Watch. « Angola : Le président signe des lois restreignant la liberté d'expression et d'association », consulté le 9 janvier 2025. <https://www.hrw.org/news/2024/09/10/angola-president-signs-laws-curtailling-speech-association>

¹³ Human Rights Watch (HRW). (2023). Angola : Les autorités intensifient la censure d'Internet pendant les troubles politiques. Consulté sur <https://www.hrw.org/report/2023/angola-internet-censorship>

comme une méthode de survie, les personnes choisissant de restreindre leur implication pour esquiver des répercussions potentielles.¹⁴

“Restez constamment vigilant au sujet de vos déclarations sur le web. Même en l’absence d’agression numérique, une attaque peut survenir en face à face. La violence sur internet peut rapidement se diffuser hors ligne, ce qui représente une importante menace pour la sécurité.”

- Informateur Clé A.

Les plateformes de médias sociaux sont pleines de commentaires négatifs et de harcèlement ciblé, sexualisant fréquemment l’engagement politique des femmes ou dévalorisant leurs points de vue en fonction de leur sexe. Selon un rapport de 2024 de l’Institut mondial pour l’égalité des sexes, l’Angola se distingue par des taux de cyberharcèlement sexiste très élevés. Près de 60 % des femmes politiques angolaises ont signalé avoir été victimes de harcèlement ou de menaces sur les réseaux sociaux, ce qui en fait l’un des pays d’Afrique australe où la situation est la plus préoccupante.¹⁵ Non seulement ces formes d’abus découragent les femmes de participer au discours politique, mais elles contribuent aussi à créer un environnement en ligne hostile qui impacte de manière disproportionnée la liberté numérique des femmes.

Le harcèlement en ligne s’attaque souvent aux femmes qui prennent la parole sur des problématiques liées à l’égalité de genre, aux droits de l’homme et à la justice sociale. Selon une enquête menée par Digital Rights Africa en 2024, plus de la moitié des femmes angolaises présentes sur les réseaux sociaux affirment être victimes de cyberharcèlement. Pour de nombreuses personnes, ce harcèlement représente un frein majeur à leur liberté d’expression sur internet, les incitant à repenser leur participation en ligne.¹⁶

Malgré des progrès législatifs pour défendre les femmes contre la violence sur internet, y compris la loi sur la violence domestique (loi n° 25/11) et les modifications du Code pénal (loi n° 38/20) qui reconnaissent le harcèlement en ligne, leur application est encore loin d’être satisfaisante. Les autorités compétentes manquent de moyens et de ressources nécessaires pour lutter de manière efficace contre les violences sexistes en ligne, exposant ainsi un grand nombre de femmes aux abus sans possibilité de recours.¹⁷

Protection des données et confidentialité

Le système angolais de protection des données et de la vie privée s’est adapté aux besoins de l’ère digitale, bien que sa réalisation et son déploiement continuent de présenter des défis significatifs. Le pays a mis en place la loi n° 22/21 concernant la protection des données personnelles, dont l’objectif est de sauvegarder les informations personnelles de ses citoyens. Toutefois, malgré ces avancées, la législation est encore à ses premiers pas et des préoccupations demeurent quant à son efficacité, en particulier en ce qui concerne sa mise en œuvre et son respect.¹⁸

De plus, l’Angola a mis en place des lois pénalisant la propagation de « fausses informations » ou de « sédition » sur internet. Ces lois sont perçues par les détracteurs comme des instruments de répression de la contestation et de limitation de la liberté d’expression. La loi n° 38/20, précisement l’article 224 du Code pénal, sanctionne la propagation de « irréelles nouvelles », en particulier par le biais des médias. L’objectif de cette mesure est d’atténuer la propagation de désinformations sur les réseaux sociaux et les sites internet.¹⁹ En conséquence, les journalistes et les médias sont de plus en plus prudents lorsqu’ils publient des contenus perçus comme politiquement sensibles, notamment en ce qui concerne les politiques gouvernementales, la corruption ou les violations des droits de l’homme.²⁰ D’après Reporters sans frontières (RSF, 2023), l’Angola occupe la 110^e position parmi 180 nations concernant la liberté de presse. Les journalistes sont souvent exposés

¹⁴ Mueller, M. (2022). La politique du discours en ligne : l’autocensure dans les régimes autoritaires. Cambridge University Press.

¹⁵ Institut mondial pour l’égalité des sexes. (2024). « Harcèlement en ligne genré en Afrique australe. » Rapport mondial sur l’égalité.

¹⁶ Digital Rights Africa. (2024). « Obstacles à la liberté numérique : harcèlement en ligne des femmes angolaises ». Digital Rights Report.

¹⁷ ONU Femmes. (2023). « Fracture numérique entre les sexes en Angola ». Rapport d’ONU Femmes pour l’Afrique australe.

¹⁸ Gagliardone, I., et Zeng, L. (2023). Gouvernance de l’Internet et contrôle politique en Afrique. Routledge.

¹⁹ Santos, A. (2020). La loi angolaise sur les fausses nouvelles : une menace pour la liberté d’expression ? Revue africaine de journalisme, 11(3), 151-165.

²⁰ Puddephatt, A. (2021). Le refroidissement mondial : l’autocensure à l’ère numérique. Fondations pour une société ouverte.

à des menaces, du harcèlement et des actions en justice en lien avec leur profession.

De plus, l'Angola s'intéresse de plus en plus à des initiatives de villes intelligentes afin de moderniser ses infrastructures urbaines et d'améliorer la qualité des services. Ces initiatives incorporent fréquemment des outils numériques comme des détecteurs, des caméras et des analyses de données pour améliorer la gestion du trafic et assurer la sécurité publique. En 2024, Luanda, la capitale, mettra en œuvre des projets pilotes intégrant des caméras de sécurité et la technologie de reconnaissance faciale.

“L’emploi de caméras de sécurité et de reconnaissance faciale pourrait améliorer la protection. Toutefois, la société civile redoute que cela n’entraîne de sérieux dangers pour la vie privée en l’absence d’une régulation et d’un contrôle appropriés”

- Informateur Clé B

D'après une étude effectuée en 2024 par Deloitte Angola, 48 % des participants ont affirmé que leurs comptes bancaires en ligne avaient été piratés à un moment donné.²¹ En 2024, on a recensé entre 200 et 5 000 cyberattaques quotidiennement, la Banque nationale (BNA) en rapportant 250 par jour²², ce qui représente une baisse de 100 par rapport à la moyenne de 2023.²³ Cette augmentation de la cybercriminalité souligne la faiblesse de l'infrastructure financière angolaise face aux menaces numériques avancées. La nation possède une politique nationale de cybersécurité (2021-2030) et un cadre légal contre la cybercriminalité, qui respecte plusieurs standards internationaux.²⁴ Toutefois, bien que ces démarches constituent des progrès, leur mise en œuvre efficace soulève des préoccupations, surtout compte tenu de l'évolution rapide des méthodes de cybercriminalité.

Censure et modération du contenu

À l'instar de plusieurs autres nations, l'Angola collabore avec des firmes technologiques internationales comme Meta (Facebook), Google (YouTube) et ByteDance (TikTok), qui subissent des contraintes pour respecter les législations locales et les requêtes gouvernementales pour le retrait de contenu. Comme indiqué dans le rapport de transparence de Meta, en 2023, l'administration angolaise a sollicité le retrait de diverses publications politiques sur Facebook et Instagram, arguant des infractions aux lois locales, comme l'incitation à la violence ou la diffamation. Meta a examiné certaines de ces requêtes, en accord avec ses normes internes de contrôle du contenu. Au cours du premier trimestre 2024, l'Angola a déposé 12 requêtes pour le retrait de contenu. En outre, le rapport sur la transparence 2024 de TikTok a indiqué qu'il avait reçu 25 requêtes venant d'Angola pour retirer des contenus associés aux discours haineux, au harcèlement et à la désinformation politique. Près de 40 % de ces requêtes portaient sur des discours politiques. Selon le rapport de transparence de YouTube (2024), l'Angola a émis 15 requêtes pour la suppression de contenu en 2023. Un grand nombre de ces requêtes portaient sur des vidéos contenant des commentaires politiques ou des accusations de corruption.²⁵

Il est nécessaire d'avoir des informations publiques plus détaillées concernant les requêtes de suppression de contenu envoyées à l'Institut national des communications (INACOM), l'entité régulatrice des communications en Angola. Ces données ne sont pas divulguées au public.

Accès à l'information

La Constitution de l'Angola assure aux citoyens le droit à l'information, même si son application nécessite une meilleure cohérence. Néanmoins, bien que ces garanties constitutionnelles soient cruciales, les structures juridiques et institutionnelles en Angola concernant l'accès à l'information

²¹ Deloitte Angola. (2024). Enquête sur la cybersécurité : Tendances en matière de fraude financière et bancaire.

²² « Cyberattaque BNA sans dégâts », Jornal de Angola, 18 janvier 2024, <https://www.jornaldeangola.ao/ao/noticias/ataque-cibernetico-sem-danos-...>. Cyberattaques

²³ Victória Maviluka, « BNA enregistre une moyenne quotidienne de 250 tentatives de cyberattaques », Économie et Marché, 25 avril 2024, <https://www.economiaemercado.co.ao/artigo/bna-regista-media-diaria-de-2...>; « La Banque nationale d'Angola connaît 100 cyberattaques de moins par jour en 2024 », 360 Mozambique, 25 avril 2024, <https://360mozambique.com/world/angola/national-bank-of-angola-sees-100...>

²⁴ Conseil de l'Europe. (2020). Convention de Budapest sur la cybercriminalité.

²⁵ Rapport de transparence YouTube (2024). Demandes gouvernementales de retrait de contenu en Angola.

demeurent insuffisamment développées et confrontées à de multiples obstacles.

Les deux textes législatifs qui encadrent l'accès à l'information sont la loi relative à la protection des données (loi numéro 22/11) et la loi au sujet de l'accès aux documents administratifs (loi numéro 11/02). Bien que ces lois autorisent les citoyens à solliciter des informations auprès des autorités publiques, leur mise en œuvre nécessite une plus grande cohérence. Les pénalités en cas de non-conformité sont modérées, et les entraves administratives empêchent souvent un accès réel aux informations détenues par le gouvernement.²⁶ Le manque d'une législation robuste concernant l'accès à l'information exacerbe le problème, car la possibilité pour les citoyens d'obtenir des informations cruciales du gouvernement est entravée par un jargon juridique flou et des dispositifs de mise en œuvre insuffisants.

L'accès à l'information, particulièrement dans les régions rurales et mal desservies, est toujours un défi important en raison de la compétence numérique requise. Bien que l'accès à la téléphonie mobile ait progressé, un grand nombre d'Angolais nécessite encore des compétences additionnelles pour une utilisation efficace d'Internet. D'après l'UNESCO (2024), 27 % des gens sont dépourvus de compétences numériques, les générations plus âgées ainsi que les communautés rurales étant les plus affectées.²⁷ Cet écart en termes de culture digitale limite encore plus l'accès à l'information et aux services en ligne, freinant par conséquent la participation du public aux ressources gouvernementales.

IA et technologies émergentes

L'impact de l'intelligence artificielle (IA) et d'autres technologies en plein essor est déjà observable en Angola, notamment dans les domaines bancaire, agricole et sanitaire. Toutefois, l'implémentation de ces technologies en est encore à ses premiers pas. Près de 30 % des opérations financières nationales sont aujourd'hui aidées par l'intelligence artificielle, une tendance qui s'accroît depuis 2021. L'IA rend les services financiers plus accessibles et efficaces, en particulier pour les communautés sous-desservies (BNA, 2024).²⁸

Bien que l'Angola n'ait pas encore établi de règles précises pour l'IA, le gouvernement et le secteur privé sont en train de débattre de l'emploi éthique des technologies de l'IA. Une collaboration a été entamée en 2024 entre une coalition d'entreprises technologiques et d'universités en Angola pour établir des directives sur l'usage éthique de l'intelligence artificielle. Ces initiatives assurent que l'évolution de l'IA respecte les principes des droits de l'homme, évite de renforcer les biais et favorise un développement juste.²⁹

Inclusion numérique

Face aux enjeux de connectivité, le Fonds de Service Universel (FSU), également appelé Fonds d'Aide au Développement des Communications (FADCOM) en Angola, est mis en œuvre pour étendre l'accès universel à Internet. Le somme précisé de ce fonds demeure inconnue, soulignant l'incapacité du gouvernement à communiquer ces informations de manière proactive et à partager les détails avec une totale transparence. D'après l'Autorité de régulation des communications d'Angola (IRCA), le FSU a appuyé l'établissement d'antennes de relais pour les réseaux mobiles ainsi que l'élargissement des services Internet dans les régions peu desservies.³⁰ Toutefois, des inquiétudes subsistent quant à la transparence du fonds.

'Le financement a servi à optimiser l'accès au web sans frais. Nous avons déployé des initiatives de Wi-Fi public, en particulier dans des régions urbaines telles que Luanda, dans le but d'offrir un accès à internet sans frais dans des endroits stratégiques. Cependant, ces avancées sont surtout confinées aux régions urbaines.'

- Informateur Clé C

²⁶ Accès à l'information. (2023). Liberté d'information en Angola : état des lieux.

²⁷ UNESCO. (2024). Alphabétisation numérique en Angola: défis et opportunités.

²⁸ BNA (2024). Consulté le 9 janvier 2025 <https://www.bna.ao/#/pt/publicacoes-e-media/relatorios/relatorio-anual-contas/detalhe/601>

²⁹ Tech Hub Angola. (2024). Lignes directrices pour une IA éthique : efforts de collaboration dans le secteur technologique angolais.

³⁰ Autorité de régulation des communications d'Angola (IRCA). (2024). Le rôle du Fonds de service universel dans la transformation numérique de l'Angola.

De plus, l'Angola a mis en place un Plan national pour le haut débit (2016-2025), focalisé sur l'élargissement des réseaux de fibre optique, l'amélioration de la disponibilité de l'internet mobile et l'expansion de l'accès au haut débit dans les zones moins bien connectées.³¹ La Stratégie de transformation numérique (2020-2025) a aussi pour objectif de moderniser l'infrastructure digitale du pays, d'améliorer les services administratifs en ligne, de favoriser la culture numérique et d'élargir la mise en place des réseaux 5G.³² Il reste à constater la réalisation de ce plan et de cette stratégie.

Traditionnellement, les infrastructures nécessaires pour accéder aux services numériques font défaut aux groupes marginalisés, en particulier les personnes en situation de handicap (PH). La majorité des plateformes et services digitaux doivent être élaborés en prenant en compte les exigences des personnes handicapées, ce qui peut leur porter préjudice. Par exemple, beaucoup de sites web, d'applications mobiles et de services publics ne disposent pas de fonctionnalités d'accessibilité comme les lecteurs d'écran, l'interprétation en langue des signes ou les instructions audio destinées aux personnes sourdes ou aveugles.³³

L'indice de Score

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P pour Principe)	Score	Justification
Coupures d'Internet	P38(2)	4	Aucune coupure d'Internet n'a été confirmée en 2024.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37	3	Des lois existent, mais il faudrait plus de clarté quant à leur mise en œuvre et leur efficacité.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	2	La loi est en place, mais sa définition est floue, ce qui permet au gouvernement de s'en servir pour limiter la liberté d'expression.
Législation sur la sédition	P22(2)	2	La loi sur la sédition laisse place à des abus et à l'arrestation des créateurs de contenu
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits humains et des citoyens	P20(1) et (2)	2	Neth Nahara (de son vrai nom Ana da Silva) reste en prison pour avoir critiqué le président sur TikTok en 2023.
Législation sur la protection des données.	P42	4	La loi existe, mais il y a des points à améliorer notamment dans sa mise en œuvre.
Les États interviennent et exigent la suppression du contenu en ligne par les intermédiaires d'Internet.	P38 et P39(4)	2	L'Angola a demandé la suppression de la plupart des contenus politiques en ligne des sites de médias sociaux, particulièrement TikTok et Facebook.

³¹ Ministère angolais de l'Éducation. (2022). « L'alphabétisation numérique en Angola ».

³² MINTTICS. (2020). « Stratégie de transformation numérique (2020-2025) ».

³³ Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH). (2024). Promouvoir l'inclusion numérique des personnes handicapées en Angola.

Atteinte à la vie privée des communications	P41	3	Le logiciel de reconnaissance faciale mis en place à Luanda pourrait conduire à une surveillance étatique des citoyens.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive les informations sur les technologies numériques.	P29(3)	3	Le gouvernement ne divulgue pas publiquement les ressources du Fonds de soutien universel ni leur affectation. Les suppressions de contenu ne sont pas non plus publiées.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	2	L'Angola n'a pas encore introduit de réglementation spécifique autour de l'IA.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques à l'enfance favorisant la sécurité numérique et la confidentialité des enfants en ligne	P37(5)	2	L'Angola ne dispose pas de loi ou de politique spécifique axée sur la sécurité numérique des enfants. Les droits des enfants sont protégés par la loi relative à la protection et au développement intégral de l'enfant (loi 25/12).
Inclusion numérique	P37(3)	2	Le gouvernement offre un accès gratuit à Internet dans certains quartiers de la capitale, Luanda. Cela renforce l'inclusion, compte tenu du coût restreint des forfaits haut débit et de données. Cependant, la concurrence limitée sur le marché continue de rendre le prix de l'accès à Internet restrictif.
TOTAL (jusqu'à 60)		31	

Conclusion

Pour résumer, bien que l'Angola ait accompli des avancées significatives en matière d'élargissement de l'accès à Internet et des infrastructures numériques, plusieurs défis majeurs demeurent, notamment en termes d'accessibilité financière, de déficiences infrastructurelles et de disparité d'accès entre les régions urbaines et rurales. Le prix onéreux des données demeure un frein pour de nombreux Angolais, surtout ceux issus de communautés à bas revenus, pour profiter pleinement d'une connectivité en ligne. La censure, la surveillance et le harcèlement continuent de limiter la liberté d'expression, en posant des dangers spécifiques pour les femmes et les groupes marginalisés. Par ailleurs, les structures légales et institutionnelles du pays concernant la protection des données et l'accès à l'information sont encore rudimentaires. L'insuffisance de culture numérique et d'accessibilité freine les initiatives pour réduire le fossé numérique. Malgré des efforts comme le Fonds pour le service universel et le Plan national pour l'accès à internet haut débit qui aspirent à résoudre ces inégalités, l'application réussie de ces stratégies est essentielle pour assurer une inclusion numérique plus juste dans le futur.

Recommandations

Gouvernement

- **Subventionner les coûts des données:** Face au coût prohibitif de l'accès à Internet, en particulier dans les quartiers défavorisés, le gouvernement pourrait envisager d'attribuer des aides financières ou des allègements fiscaux aux opérateurs d'accès Internet pour abaisser les tarifs du haut débit et de la data mobile. Cela rendrait l'accès à Internet plus facile pour toute la population, surtout dans les régions rurales.
- **Promouvoir les projets de Wi-Fi public:** Continuer à développer les initiatives de Wi-Fi public gratuit dans des zones urbaines clés comme Luanda, tout en veillant à ce que ces projets soient étendus aux zones rurales mal desservies. La collaboration avec les communautés locales pourrait aider à identifier les emplacements stratégiques pour ces services.
- **Intégration des compétences numériques dans l'éducation:** Le gouvernement devrait intégrer la culture numérique au programme national, dès l'enseignement primaire, par l'intermédiaire du ministère compétent, afin de soutenir les efforts d'inclusion numérique à long terme.
- **Renforcer la liberté de la presse:** Pour améliorer le paysage médiatique, l'Angola doit renforcer la protection juridique des journalistes et des médias. Cela implique de veiller à ce que les lois contre la désinformation ne soient pas utilisées pour étouffer la liberté d'expression et le journalisme critique. Le gouvernement devrait procéder à des réformes juridiques pour protéger les journalistes du harcèlement et des menaces juridiques.
- **Améliorer l'application des lois:** Bien que l'Angola ait progressé en matière de lois protégeant les droits numériques, notamment la loi sur la protection des données personnelles, la loi sur la violence domestique et le Code pénal, leur application effective reste un défi. Le renforcement des capacités institutionnelles, par la formation et l'allocation de budgets, pour surveiller et faire respecter les lois sur la protection des données est nécessaire pour garantir la protection des droits des citoyens à l'ère numérique.
- **Renforcer la coordination entre les entités de cybersécurité:** Assurer la coopération entre les diverses agences de cybersécurité en Angola pour répondre à l'évolution constante des cybermenaces et échanger des informations et des méthodes exemplaires.
- **Accroître la transparence des demandes de retrait de contenu:** Il serait souhaitable que les requêtes de suppression de contenu soumises par l'État aux plateformes de réseaux sociaux et numériques soient davantage transparentes. L'Institut national des communications (INACOM) devrait régulièrement diffuser des rapports concernant les requêtes de suppression de contenu et leurs issues pour accroître la confiance dans le domaine numérique.
- **Garantir l'accessibilité des plateformes numériques aux personnes handicapées :** Les sites web gouvernementaux, les applications mobiles et autres plateformes et services numériques doivent être élaborés en tenant compte des exigences des personnes en situation de handicap. Cela nécessite de s'assurer que les services offrent des alternatives accessibles telles que des logiciels de lecture d'écran, la langue des signes et des directives audio pour garantir un accès équitable aux ressources numériques.
- **Développer un cadre réglementaire pour l'IA:** L'Angola devrait accélérer l'élaboration d'une réglementation spécifique sur l'IA afin de garantir l'utilisation éthique de ces technologies. De plus, le gouvernement devrait créer un organisme indépendant chargé de superviser les développements de l'IA, en veillant à ce qu'ils soient équitables, impartiaux et conformes aux droits de l'homme.
- **IA éthique dans les projets gouvernementaux et privés:** Veiller à ce que les applications d'IA, notamment dans les projets urbains innovants, soient utilisées de manière responsable et respectueuse de la vie privée. Le gouvernement devrait privilégier la consultation publique et la transparence afin d'éviter toute utilisation abusive lors du déploiement de ces technologies.

- **Transparence dans l'utilisation du Fonds de service universel:** Les informations sur le Fonds de service universel sont minimales. Le gouvernement devrait veiller à ce que les informations relatives à son utilisation soient rendues publiques afin de garantir une plus grande responsabilisation et une plus grande transparence.

Organisations de la société civile

- **Surveiller l'utilisation du Fonds de service universel:** les organisations de la société civile devraient surveiller l'utilisation du Fonds de service universel pour une plus grande responsabilité et transparence.
- **Tenir le gouvernement responsable:** L'Angola a instauré des lois et des politiques qui, si leur mise en œuvre est bien réalisée, pourraient renforcer les droits numériques de ses citoyens. La société civile doit constamment tenir le gouvernement responsable en surveillant et en plaidant pour l'application de ces lois et politiques.

